

# Colloque mondial sur les indications géographiques Budapest, 20 – 22 octobre 2015



## ASPECTS INSTITUTIONNELS CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES: Cas de l'OAPI

---

*Par Michel GONOMY,*

*Chargé du Programme des Indications  
Géographiques à l'OAPI*

# Les IG dans la zone OAPI



- ❑- Fort potentiel naturel et une législation commune, favorables au développement des IG.
- ❑- **Mais...** une tradition en matière de signes géographiques, très récente.
- ❑- **Le Point de départ:** le Projet d'appui à la mise en place des IG dans les Etats membres (PAMPIG) en 2008.
- ❑- Trois (3) IG africaines, sur cinq (5) enregistrées à ce jour à l'OAPI.

➔ **Particularité: administration confiée à un organisme régional, l'OAPI; mais qui revient dans la pratique, aux structures de gestion mises en place dans les Etats membres.**



## ***1 – Les structures de gestion***

---



## **Le système d'administration des indications géographiques de l'OAPI:**

- Un système *suis generis*
- Basé sur un schéma d'enregistrement, de contrôle, de promotion et de défense des IGP.
- Superposé sur trois niveaux: local, national et régional.



## **Une activité importante du PAMPIG**

- ❑- Identification et organisation des producteurs IG en groupements représentatifs;
- ❑- Structuration de la collectivité des producteurs autour des méthodes unifiées de production.

## **Fonctions des Groupements de producteurs**

- ❑- Elaboration et adoption du cahier des charges;
- ❑- Organisation de la discipline de production (contrôle)
- ❑- Promotion commerciale et défense de l'IGP.

**➡ Groupements de producteurs = organes de producteurs ou organisations paysannes, qui définissent la démarche IG à la base.**



## **Structures nationales de coordination des IG:**

- ❑- Comités nationaux des indications géographiques dans les Etats membres
- ❑- Dénomination variant selon les Etats membres;
- ❑- Fonction de coordination, d'animation, d'accompagnement, d'évaluation, de défense des IG
- ❑- Centres d'impulsion et d'animation dans la valorisation et dans la protection des produits du terroir.

**➔ Une structure administrative qui aide à la reconnaissance légale des IG: structure nationale de liaison avec l'OAPI, dans la chaque Etat membre.**



## ***II– Les défis rencontrés***

---



- ❑- Système d'administration très jeune (moins de dix ans de pratique), bien que des résultats prometteurs

## **Gestion technique à affiner**

- ❑- Outils de promotion et de stratégies marketing pas encore mis en place
- ❑- Contrôle non exercé

## **Répartition des compétences pas encore effective**

- ❑- Forte implication de l'OAPI dans la construction des IG, avec risques de « *juge et partie* »
- ❑- Transfert de compétence entre l'OAPI et structures nationales, attendue
- ❑- Volonté politique et contrôle des Etats attendus.





- Mises en place des IGP avec succès et des acquis prometteurs
- Mais... des structures de gestion encore fragiles dans l'animation et le contrôle des IGP
- Des structures pas encore financièrement autonomes
- Des structures à capacités techniques limitées dans l'identification, la promotion et la défense des IGP.



## En conclusion...

---

- ❑- Une législation commune sur les IG datant de 1977
- ❑- Mais... les premières IGP africaines seulement depuis 2013
- ❑- Mais... des acquis encore fragiles
- ❑- Beaucoup de défis dans l'animation nationale des IGP et de l'implication des Etats
- ❑- Un transfert de compétence attendue entre l'OAPI et les structures nationales dans l'administration des IGP.



Merci de votre attention !

---